

Code de référence : 23637

Lien RNCP : [RNCP39809 - CAP - Maintenance des véhicules : Option A : Voitures particulières](#)

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028 – Certificateur : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Lien avec une autre certification professionnelle ou habilitation : Aucune équivalence

FILIERE(S) : Maintenance

NIVEAU : Niveau III - VALIDATION : CAP MV

CPF : Eligible

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé : Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis : Non concerné.

Modalités et délais d'accès : Dossier de candidature : diplômes, bulletins et relevés de notes des deux dernières années, CV, lettre de motivation

Entretien de motivation et positionnement

L'inscription définitive est liée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil

Remarque : Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage (Article de loi L622-12 du Code du travail).

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire de ce CAP sera capable d'identifier une problématique d'ordre mécanique (moteur, pneumatiques, trains roulants, freinage, ...) et d'intervenir en totale autonomie sur l'ensemble des marques automobiles.

Il aura aussi la capacité d'accueillir le client, de réceptionner et restituer le véhicule, de participer au diagnostic, à l'organisation de la maintenance et de rendre compte de son intervention.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BAC PRO Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières),

Débouchés : Mécanicien de maintenance automobile, opérateur service rapide.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un formateur référent est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon suivi du livret d'alternance.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 1 semaine en centre de formation, 2 semaines en entreprise.

Modalités d'évaluation : Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants : 6 à 12 candidat.e.s.

Durée de la formation : 24 mois soit 840 heures.

Programme :

- 1-Maintenance périodique
 - Effectuer les contrôles définis par la procédure
 - Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux
 - Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance
- 2- Diagnostic
 - Constater un dysfonctionnement, une anomalie
 - Identifier les sous-ensembles, les éléments défectueux
- 3- Maintenance corrective
 - Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
 - Régler
- 4-Réception Restitution du véhicule
 - Prendre en charge le véhicule
 - Restituer le véhicule
- 5-Organisation de la maintenance
 - Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages
 - Compléter l'ordre de réparation

Validation : Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance des Véhicules option Voitures Particulières, délivré par l'Éducation Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

Tarifs de la formation : Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif annuel de la formation = 6914 €

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap : Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, suivies par le référent handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Saint Charles : Christophe FLORENT

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr



TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes	100 %
Taux de poursuites d'études	80 %
Taux d'interruptions en cours de formation	0
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification.	100 %

COORDONNEES :

<p>UFA SAINT CHARLES 1 Rue du Brouage 02300 CHAUNY Tél : 03 76 08 08 85 Mail : contact.ufachauny@gmail.com</p>	<p>Coordonnées développeuse d'apprentissage UFA, référente entreprise : Mme Isabelle DEVOS - Tél : 07 89 01 72 87 Mail : isabelle.devos@saint-charles-chauny.fr Coordonnées développeuse d'apprentissage CFA : Mme PEUDEPIECE Julie - Tél : 06 86 52 99 83 Mail : peudpiece.j@cfajeambosco.fr</p>
---	--